



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°16-10

Objet :

**Aide forfaitaire Agence de l'Eau
pour CDD d'Insertion
(CDDI)**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

L'Agence de l'Eau attribue une aide forfaitaire pour le recrutement de salariés en contrat d'insertion.

D'un montant forfaitaire annuel de 3 000 € par agent, elle est proratisée selon la durée initiale des contrats ainsi que celle des renouvellements éventuels et en fonction de la quotité horaire de travail.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

- 1°) de solliciter l'Agence de l'Eau pour l'aide relative à ce type de contrat;
- 2°) de signer les documents s'y rapportant.

Roanne, le - 4 MARS 2016

Le Président,

Daniel FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20160304-DC16-10-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2016